



14042 - Prélever un échantillon du sang d'un prisonnier pour le remettre à des responsables de l'Etat pour analyse

question

Un détenu voudrait savoir s'il lui est permis de donner un échantillon de son sang à l'Etat pour qu'on l'analyse dans le but d'établir un registre contenant les différents groupes sanguins des ex-criminels ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il ne semble pas que les criminels ont tous le même groupe sanguin. Par conséquent, il n'existe aucun rapport entre le groupe sanguin et le comportement de l'individu. Tous les hommes, les bons et les mauvais, peuvent appartenir au même groupe sanguin.

Ce que nous recommandons à ce prisonnier c'est de se repentir devant Allah pour les crimes commis et de restituer les droits à leurs propriétaires, s'il a commis une injustice à l'égard de quelqu'un et de profiter de sa vie avant sa mort et de profiter de sa santé avant l'arrivée d'une maladie et de se dépêcher à se repentir devant Allah. En effet, Allah le Très Haut agrée le repentir de Son serviteur qui se repent et lui pardonne ses péchés.

Donner un échantillon de son sang à l'Etat ne comporte aucun inconvénient du point de vue légal, si on n'en fait pas un mauvais usage et si c'est juste pour établir un registre des groupes sanguins des prisonniers. Mais l'on doit adresser un message à l'administration pénitentiaire pour attirer son attention sur le fait que la cause de la criminalité ne réside pas dans le groupe sanguin, mais dans la corruption du cœur et de la raison et dans le fait de grandir dans le crime et sa perpétuation.

S'ils veulent un remède, qu'ils s'attaquent à la racine du problème ; qu'ils cherchent les motifs des crimes, les causes de leur production afin de les empêcher et de réhabiliter les criminels. Aucun



remède n'est meilleur que celui que l'Islam offre.

C'est Allah qui guide.